



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 27 OCTOBRE 2017

Délibération N°B 17/114

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

**METZ Borny- Plan de sauvegarde de la copropriété Bernadette
Portage ciblé de lots**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par le Préfet de la Moselle en vue du portage ciblé de lots au sein de la copropriété Bernadette à Metz,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- approuve le principe de l'intervention de l'EPFL dans ce projet sous réserve de la signature d'une convention foncière afférente.

VU ET APPROUVE
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,

Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER